

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1928.

Projet de loi accordant, à charge du Budget de la Colonie, une pension viagère à la Dame Barbier (Maria), veuve de M. Le Marinel (P.-A.), ancien Inspecteur d'État de l'État Indépendant du Congo (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. BUYL.

MESSIEURS,

En proposant à la Chambre d'accorder une pension viagère à M^{me} Barbier, veuve de Paul Le Marinel, le Gouvernement répond au sentiment de la Nation tout entière qui recueille aujourd'hui le fruit des efforts et des sacrifices des pionniers de l'œuvre congolaise.

Paul Le Marinel faisait partie de cette pléiade d'officiers de l'armée belge qu'enthousiasmaient les vastes projets de Léopold II et qui n'hésitèrent pas à mettre à la disposition du génial Souverain toutes les ressources de leur jeunesse, de leur courage et de leur intelligence.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir rappeler ici quelques épisodes de la carrière de Le Marinel, dont le souvenir — comme le dit M. le Premier Ministre, Ministre des Colonies — demeure intimement lié à l'exploration du Katanga et de l'Uelé et à la campagne anti-esclavagiste.

C'est en 1885 — l'année même de la Conférence de Berlin — que Le Marinel offrit ses services à l'Administration de l'État Indépendant du Congo nouvellement créé.

Au moment où se réunissait la Conférence de Berlin, les agents de l'Association internationale du Congo n'avaient encore fait que compléter, pour ainsi dire, les découvertes de Stanley, le long de la branche principale du fleuve, depuis Vivi jusqu'aux Falls. Avec l'année 1885 s'ouvre l'ère de ces explorations remarquables qui pendant dix ans feront l'étonnement et l'admiration du monde scientifique et auxquelles Le Marinel prit une part prépondérante.

Il explora notamment les régions situées au nord du fleuve, jusqu'aux rivières Uelé et Aruwimi et celles du sud-est, où il fonda, en 1890, Lusambo, la station la plus lointaine vers les contrées de l'Urua et du Katanga.

(1) Projet de loi, n° 207 (1926-1927).

(2) La Commission était composée de MM. Tibbaut, président, Bologne, Brutsaert, Buyl, de Gérardon, Gelders et Mathieu.

Cette station fut solidement établie et organisée et allait bientôt servir, avec celle de Basoko, fondée par Dhanis, de base d'opérations pour la campagne anti-esclavagiste, qui se termina le 25 janvier 1894, après dix-neuf mois de durs combats, par la victoire des troupes du Baron Dhanis sur le Sultan Rachid.

La défaite des trafiquants d'esclaves avait débarrassé les régions de l'est des bandes dévastatrices à la solde des Arabes de Zanzibar, et l'exploration régulière de ces régions pouvait être entreprise.

Néanmoins, de remarquables explorations avaient eu lieu avant la campagne anti-esclavagiste; elles avaient pour théâtre le Katanga et l'Urua et pour chefs, MM. Paul Le Marinel, Delcommune, Briart, Bia, Francqui, Stairs, Brasseur et Cornet.

Tandis que la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie chargeait M. Al. Delcommune d'explorer les territoires compris entre le Nyangwé, le lac Tanganyika et la frontière sud de l'État, le Gouvernement, désireux d'occuper effectivement cette même contrée, confia à Le Marinel la délicate mission de se rendre chez Msiri, le chef du Katanga et de lui ordonner d'arborer le drapeau de l'État.

Parti de Lusambo, le 23 décembre 1890, accompagné des lieutenants Descamps et Legat, Le Marinel remonta le Sankuru, gravit les pentes ouest des mont Mitumba et parvint auprès de Msiri, qui dut s'exécuter. Il rencontra à Bunkea les représentants de la mission écossaise Arnot et ne quitta la région qu'après y avoir fondé le poste de Lofoi, qu'il confia à la garde du lieutenant Legat (mai 1891).

La possession du Katanga était définitivement assurée à l'État du Congo et M. le Premier Ministre, Ministre des Colonies a raison de dire que si cette riche province appartient aujourd'hui à notre Colonie, c'est en grande partie grâce à la bravoure et à l'esprit de décision de Paul Le Marinel.

La Nation belge a contracté envers ce fonctionnaire d'élite, une dette de reconnaissance qu'elle sera heureuse de pouvoir acquitter en assurant à sa veuve, une existence exempte de soucis matériels.

Elle a eu d'ailleurs le même geste envers d'autres serviteurs de la Colonie, en accordant des pensions à M^{me} la baronne de Bonhomme, veuve du baron Dhanis, et à M^{me} Leduc, veuve du lieutenant Cassart.

La Commission s'est ralliée à l'unanimité au projet de loi et elle vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

AD. BUYL.

Le Président,

EM. THIBBAUT.
